

Commune de LA GENEYTOUSE

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20191204-D2019-61-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2019-61 en date du 04/12/2019 approuvant l'inscription du nom de Marc LAYCURAS sur le Monument aux morts de la commune :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 Décembre 2019, à 19H00, suivant convocation en date du 28 Novembre 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Michel DUCHEZ, Michel JACQUET, Roger DESROCHE, Dominique GILLES, Andrée HARGE, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Pascal BABAUDOU, Christine CASTANET, Marc DUBREUIL, Thierry ARMAND, Jean-Claude LEBLOIS.

Mme Christine CASTANET été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
14	13	0	13	13	13	0

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu la demande de la famille Laycuras, habitant La Geneytouse, de voir inscrire sur le Monument aux morts de la commune le nom de leur fils Marc Laycuras, Médecin principal, 14^e centre médical des armées, mort pour la France au Mali, le 02 avril 2019.

Considérant la demande effectuée,
Considérant que le Médecin principal, Marc Laycuras, est déclaré « Mort pour la France »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
APPROUVE l'inscription sur le Monument aux morts de la commune du nom de Marc LAYCURAS.
DIT que les frais afférents à cette inscription seront pris en charge par la Commune.

A La Geneytouse, le 09 décembre 2019.

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 décembre 2019.